



Assemblée plénière du 16 novembre 2023

Vœu déposé par le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Soutien à la viticulture

La viticulture des quatre départements méditerranéens sinistrés par les effets du réchauffement climatique est actuellement en grande souffrance, beaucoup de viticulteurs sont confrontés à des difficultés économiques extrêmes. Les vendanges 2023 entre sécheresse et mildiou fragilisent encore plus les exploitations. Les vigneron·nes de la moitié Sud de la France, qui commercialisent en coopérative ou au négoce, subissent une mévente inédite de leur production.

Soumis au bon vouloir des négociants, les vigneron·nes ne se laissent pourtant pas faire et se rassemblent par centaines depuis le 19 octobre pour dénoncer le rôle de l'inflation, de la baisse du pouvoir d'achat et celui du négoce dans cette politique des prix bas.

Dans ce midi viticole, encore marqué par les révoltes des vigneron·nes de 1907, la Région note la prééminence de l'activité agricole pour faire vivre les campagnes et maintenir des emplois non délocalisables.

La Région par le biais de ces différentes aides apportées à sa viticulture participe pleinement à son activité. Elle représente une part économique importante dans notre paysage agricole. La Région a investi plus de 100 millions d'euros depuis 2016 pour soutenir cette filière, notamment en matière hydraulique ou lors du COVID avec un plan de relance ambitieux. Depuis plus de 15 ans, la marque Sud de France a permis de rassembler et d'identifier l'ensemble des productions, avec des résultats probants notamment à l'export.

Nous demandons à notre Assemblée réunie ce jour d'être les amplificateurs auprès du gouvernement de quelques pistes de réflexion pour sortir de la désespérance les viticultrices et les viticulteurs de nos départements sinistrés. C'est pourquoi, les élu·e·s du Conseil régional d'Occitanie, réuni·e·s en Assemblée plénière demandent au gouvernement français :

- La tenue d'une réunion de crise au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avec l'ensemble des organisations syndicales agricoles et interprofessionnelles de la viticulture ;
- L'instauration de prix planchers pour les vins de table, IGP, AOP et Biologique fixés par une conférence exceptionnelle réunissant l'ensemble de la filière et garantissant une rémunération juste du travail des vigneron·nes. Cette conférence exceptionnelle serait préfiguratrice de conférences permanentes visant à sortir de négociations commerciales particulièrement défavorables au producteur ;
- Dans le cadre des débats à venir sur la future loi d'orientation et de programmation agricole, l'instauration d'un pouvoir d'intervention de la profession (droit d'alerte) en cas de baisse des prix d'achat ne couvrant pas les coûts de production et un pouvoir d'intervention direct (coefficient multiplicateur) du Ministère de l'Agriculture en étendant l'application de l'article L611-4-2 du code rural à toutes les productions permettant d'instaurer le mécanisme du

coefficient multiplicateur entre prix d'achat et prix de vente en période de crises conjoncturelles ;

- L'activation des mesures de sauvegarde et de blocage des importations lorsque le maintien de filières de production spécifiques est en cause, à l'image de la reconduction depuis plusieurs années de la clause de sauvegarde nationale interdisant la commercialisation en France de cerises fraîches provenant de pays où le diméthoate est encore utilisé ;
- A plus long terme, la Région proposera de soutenir la diversification des exploitations viticoles pour sécuriser une partie du revenu agricole en cas d'aléa climatique ou sanitaire sur la vigne. La mise au point de cépages davantage résistants au réchauffement climatique. La Région propose de travailler à une gestion de l'eau démocratiquement délibérée face à des conflits prévisibles quant à ses différents usages. Ces soutiens pourraient passer par le versement de compléments de prix ou d'aides couplées incitant à la transition vers un système de polyculture où la vigne compose avec d'autres productions végétales, à l'image d'espèces arboricoles.
- La mise en place d'un véritable régime public d'assurance contre les risques et aléas climatiques, sanitaires et environnementaux, qui doivent pouvoir bénéficier à toutes les exploitations viticoles, et accompagner les viticulteurs dans les mesures de prévention et d'adaptation aux effets du changement climatique.

C'est pour cela que les élu-e-s d'Occitanie seront présent-e-s à la manifestation du 25 novembre à Narbonne.



Pierre LACAZE
Président du groupe
Communiste Républicain
et Citoyen